

A/62/3 Rev.

Original : anglais

date : 14 septembre 2021

**Assemblées des États membres de l’OMPI**

**Soixante‑deuxième série de réunions**

**Genève, 4 – 8 octobre 2021**

Admission d’observateurs

*Document établi par le Secrétariat*

1. On trouvera dans le document A/62/INF/1 Rev. la liste des observateurs admis à participer à la soixante‑deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et des unions administrées par l’OMPI (“assemblées de l’OMPI”).
2. Une fois qu’un observateur a été admis à participer aux réunions des assemblées, il est aussi invité à participer, en cette qualité, aux réunions des comités, des groupes de travail ou autres organes subsidiaires des assemblées dont le thème semble présenter un intérêt direct pour cet observateur.
3. Les dernières décisions relatives à l’admission d’observateurs aux réunions des assemblées ont été prises lors de la soixante et unième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI, tenue du 21 au 25 septembre 2020 (voir le paragraphe 33 du document A/61/10).
4. Depuis la soixante et unième série de réunions des assemblées, le Directeur général a reçu des entités indiquées ci‑après des demandes d’admission en qualité d’observateurs aux réunions des assemblées, accompagnées des renseignements nécessaires :

## Organisations non gouvernementales (ONG) internationales

* + 1. Cumulus, The International Association of Universities and Colleges of Art, Design and Media (CUMULUS);
		2. Fédération des sociétés des auteurs audiovisuels latino‑américains (FESAAL);
		3. Fondation Wikimedia (WMF);
		4. Union des Fabricants pour la Protection Internationale de la Propriété Intellectuelle (UNIFAB); et
		5. World Federation of the Sporting Goods Industry (WFSGI).

## Organisations non gouvernementales[[1]](#footnote-2) (ONG) nationales

* + 1. Agence coréenne de stratégie en matière de propriété intellectuelle (KISTA);
		2. Association brésilienne de la propriété intellectuelle (ABPI);
		3. Association coréenne de la propriété intellectuelle (KINPA);
		4. Musée de la nature et des sciences de Denver (DMNS);
		5. Ordre Suprême des Ancêtres (OSA); et
		6. Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP).
1. On trouvera dans les annexes du présent document une brève présentation de chacune des entités susmentionnées (ses objectifs, sa structure et ses membres).
2. *Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à se prononcer sur les demandes d’admission en qualité d’observatrices des entités mentionnées au paragraphe 4 du document A/62/3 Rev.*

[Les annexes suivent]

## Renseignements concernant les organisations non gouvernementales internationales (d’après les indications fournies par ces organisations)

### Cumulus, The International Association of Universities and Colleges of Art, Design and Media (CUMULUS)

Siège : fondée en 2001, CUMULUS a son siège à Helsinki (Finlande).

Objectifs : CUMULUS représente des établissements d’enseignement supérieur dans les domaines de l’art, du design et des médias, et constitue un forum académique de partenariat au service de l’enseignement et de la recherche. Elle aide les universités et les établissements d’enseignement supérieur à relever les défis nouveaux et qui évoluent rapidement et facilite l’échange de connaissances et de pratiques recommandées, ainsi que l’élaboration de politiques en matière d’enseignement supérieur dans les domaines de l’art et du design aux niveaux régional, national et international. CUMULUS considère la propriété intellectuelle comme un élément crucial dans son domaine de travail et aide les membres du corps académique et étudiant de ses membres à obtenir des droits de propriété intellectuelle.

Structure : CUMULUS est dotée d’une assemblée générale, qui est la plus haute instance de l’organisation, d’un conseil exécutif, d’une présidence, d’un secrétariat et de conseillers internationaux. Le conseil exécutif désigne parmi ses membres deux vice‑présidents et un trésorier qui, avec le président, constituent la présidence de CUMULUS.

Membres : CUMULUS compte 340 membres, qui sont des personnes morales.

### Fédération des sociétés des auteurs audiovisuels latino‑américains (FESAAL)

Siège : fondée en 2018, la FESAAL a son siège à Buenos Aires (Argentine).

Objectifs : la FESAAL milite pour la reconnaissance du droit des auteurs à une rémunération équitable et proportionnelle à l’utilisation de leurs œuvres. À cet égard, elle soutient la création d’organisations de gestion collective pour les auteurs d’œuvres audiovisuelles originaires d’Amérique latine et leur fournit une aide en ce qui concerne l’application des droits. Elle encourage également les auteurs à se prévaloir des lois et réglementations qui les protègent pour faire appliquer leurs droits et apporte aux organisations de gestion collective locales l’appui technique et économique dont elles ont besoin dans le cadre de leurs activités.

Structure : le principal organe directeur de la FESAAL est l’assemblée générale, qui nomme le comité exécutif, composé d’un secrétaire général, d’un représentant des scénaristes et d’un représentant des réalisateurs. Le comité technique et juridique de la FESAAL est composé de 12 membres.

Membres : la FESAAL compte 13 membres, qui sont des personnes morales.

### Fondation Wikimedia (WMF)

Siège : fondée en 2003, la fondation Wikimedia (WMF) a son siège à San Francisco, Californie (États‑Unis d’Amérique).

Objectifs : la WMF a pour mission de donner au monde l’envie et les moyens de rassembler et développer des ressources éducatives, sous licence libre ou dans le domaine public, pour les diffuser dans le monde entier. La WMF fournit l’infrastructure et un cadre organisationnel pour créer et maintenir des sites Web multilingues (“projets”) qui hébergent des connaissances produites par les utilisateurs, en coordination avec un réseau de bénévoles et d’organisations indépendantes. La WMF produit et conserve des informations issues de ses projets, disponibles sur Internet gratuitement et indéfiniment.

Structure : l’organe directeur de la WMF est le conseil d’administration qui, à l’heure actuelle, compte 10 membres. Il élit parmi ses membres un président, un vice‑président et les présidents des comités du conseil. Il nomme également, en dehors du conseil d’administration, un directeur exécutif, un secrétaire, un trésorier ainsi que d’autres responsables.

Membres : la WMF ne compte pas d’organisation parmi ses membres, mais est affiliée à 124 groupes d’utilisateurs, 39 sections locales et deux organisations thématiques. Les sections locales sont des organisations indépendantes fondées par des membres de la communauté Wikimedia afin de soutenir et de promouvoir ses projets dans une région donnée, tandis que les organisations thématiques s’articulent autour d’un domaine particulier. Les groupes d’utilisateurs sont des groupes à composition ouverte dont la création est soumise à des critères moins stricts et qui peuvent être soit locaux, soit thématiques. Tous les affiliés peuvent recevoir des subventions de la WMF, demander à utiliser ses marques et participer à des conférences, des discussions stratégiques et des activités visant à renforcer la communauté. Toutefois, ces affiliés fonctionnent de manière totalement indépendante de la WMF et chacun peut choisir son propre nom.

### Union des Fabricants pour la Protection Internationale de la Propriété Intellectuelle (UNIFAB)

Siège : fondée en 1872, l’UNIFAB a son siège à Paris (France).

Objectifs : l’UNIFAB promeut la propriété intellectuelle, ainsi que la lutte contre la contrefaçon et l’amélioration des systèmes de protection correspondants. À cette fin, elle collabore avec les parties prenantes concernées aux niveaux national, régional et international, publie des informations générales sur la propriété intellectuelle et sensibilise le public à la contrefaçon, notamment par l’intermédiaire du “Musée de la contrefaçon”, qu’elle a fondé en 1951. Elle coopère aussi régulièrement avec le secteur public, par exemple en organisant des formations dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon, et est l’un des membres fondateurs du “Global Anti‑Counterfeiting Group”.

Structure : les organes directeurs de l’UNIFAB sont l’assemblée générale et le conseil d’administration, qui peut compter jusqu’à 12 administrateurs, ainsi qu’un président, trois vice‑présidents, un secrétaire général, un secrétaire et un trésorier. Le comité consultatif, créé par le conseil d’administration et approuvé par l’assemblée générale, compte actuellement 26 membres.

Membres : l’UNIFAB compte plus de 200 membres, qui sont des personnes morales.

### World Federation of the Sporting Goods Industry (WFSGI)

Siège : fondée en 1978, la WFSGI a son siège à Berne (Suisse).

Objectifs : La WFSGI représente les intérêts de l’industrie des articles de sport à l’échelle mondiale. L’un de ses principaux objectifs consiste à promouvoir et à faciliter le commerce et l’échange mondiaux libres et équitables d’articles de sport fabriqués ou vendus par ses membres. Elle favorise et encourage également l’élaboration, la compilation et l’application de pratiques recommandées et d’autres normes, principes et méthodes dans l’industrie à l’échelle internationale dans le but d’améliorer la qualité des articles de sport et leurs processus de fabrication, de commercialisation et de distribution, notamment sous l’angle de la protection et de l’application des droits de propriété intellectuelle.

Structure : la WFSGI est dotée d’une assemblée générale, qui est l’organe principal de l’organisation, d’une assemblée des organisations nationales et régionales, d’un conseil d’administration composé d’un maximum de 31 directeurs, d’un comité exécutif, d’un président‑directeur général et de vérificateurs des comptes.

Membres : la WFSGI compte plus de 300 membres, qui sont des personnes morales.

[L’annexe II suit]

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) NATIONALES (D’APRÈS LES INDICATIONS FOURNIES PAR CES ORGANISATIONS)

### Agence coréenne de stratégie en matière de propriété intellectuelle (KISTA)

Siège : fondée en 2013, la KISTA a son siège à Séoul (République de Corée).

Objectifs : l’objectif de la KISTA est de contribuer à l’amélioration de la compétitivité de la République de Corée sur les plans de la propriété intellectuelle et du développement. Elle apporte un soutien systématique en ce qui concerne les stratégies avancées relatives à l’économie du savoir pour favoriser la recherche et le développement dans les secteurs public et privé et vise à optimiser les résultats de la recherche‑développement dans le cadre de projets liés à la propriété intellectuelle. La KISTA mène notamment les activités suivantes : recherche‑développement fondée sur la propriété intellectuelle, services de conseil en propriété intellectuelle à l’intention du gouvernement, utilisation de l’analyse de mégadonnées sur les brevets pour étudier des pistes de croissance.

Structure : la KISTA est dirigée par un conseil d’administration, composé d’un maximum de 15 directeurs, dont un président. Le président est le directeur exécutif de la KISTA; il est sélectionné parmi les candidats proposés par le comité de recommandation des directeurs et nommé par le commissaire de l’Office coréen de la propriété intellectuelle.

Membres : la KISTA n’est pas une organisation basée sur l’adhésion.

### Association brésilienne de la propriété intellectuelle (ABPI)

Siège : fondée en 1963, l’ABPI a son siège à Rio de Janeiro (Brésil).

Objectifs : l’ABPI a pour objectif d’étudier tous les domaines de la propriété intellectuelle et de promouvoir son utilisation dans différents secteurs de la société. Elle vise à améliorer la législation et la jurisprudence en matière de propriété intellectuelle, notamment en organisant des conférences, des séminaires et des expositions sur la propriété intellectuelle afin d’examiner son développement. À cette fin, elle publie également des revues sur des questions de propriété intellectuelle et participe activement à la réalisation d’études techniques pour le compte des autorités brésiliennes, en ce qui concerne par exemple l’adoption de la législation sur la propriété intellectuelle.

Structure : l’organe principal de l’ABPI est l’assemblée générale, qui élit les membres du conseil d’administration et du conseil. Le conseil d’administration est composé du président, du président sortant, de deux vice‑présidents, d’un rapporteur général, d’un secrétaire de direction, d’un trésorier, d’un éditeur, d’un conseiller juridique et d’un représentant de chaque section locale. Le conseil est composé des anciens présidents du conseil d’administration, de membres honoraires nommés par l’assemblée générale et d’un maximum de 30 membres élus. Un comité de nomination permanent regroupe tous les anciens présidents de l’ABPI ainsi que cinq membres du conseil, élus pour deux ans.

Membres : l’ABPI compte quelque 800 membres, qui sont des personnes morales et physiques.

Association coréenne de la propriété intellectuelle (KINPA)

Siège : fondée en 2008, la KINPA a son siège à Séoul (République de Corée).

Objectifs : la KINPA a pour objectif de promouvoir le recours aux institutions de propriété intellectuelle et leur renforcement, contribuant ainsi à l’amélioration des activités de gestion de ses membres et de l’industrie coréenne dans son ensemble. La KINPA participe, entre autres, à des recherches et des études sur des questions d’actualité dans le domaine de la propriété intellectuelle, propose des politiques de propriété intellectuelle aux institutions gouvernementales coréennes et renforce la gestion des actifs de propriété intellectuelle en diffusant des informations auprès de ses membres.

Structure : l’organe suprême de la KINPA est son assemblée générale, composée des membres institutionnels de l’organisation. Le conseil d’administration supervise les activités de la KINPA et se compose d’un président, de trois vice‑présidents, de 13 directeurs et d’un vérificateur des comptes. Elle compte plusieurs comités spécialisés dans différents domaines liés à la propriété intellectuelle, tels que les brevets, les marques, les logiciels ou la concession de licences.

Membres : la KINPA compte 217 membres, qui sont des personnes morales.

### Musée de la nature et des sciences de Denver (DMNS)

Siège : fondé en 1900, le DMNS a son siège à Denver, Colorado (États‑Unis d’Amérique).

Objectifs : le DMNS a pour mission d’éveiller l’intérêt de la communauté pour la nature et les sciences à travers la gestion d’un musée et l’organisation d’activités connexes. Sa collection comprend plus de 4,2 millions de pièces issues de différents domaines, tels que l’anthropologie, les sciences spatiales et le cinéma. Dans le cadre de son département d’anthropologie, le DMNS s’intéresse, entre autres, au règlement extrajudiciaire des litiges ainsi qu’aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles et aux ressources génétiques. Un solide cadre d’autorisations et de licences a été mis en place pour permettre aux chercheurs du monde entier d’accéder aux collections.

Structure : le DMNS est dirigé par un conseil d’administration composé de 29 personnes, élues parmi les candidats proposés par un comité de nomination lors d’une réunion annuelle du conseil d’administration. Le conseil d’administration nomme les responsables de l’organisation, notamment le président, ainsi qu’un ou plusieurs vice‑présidents, et la responsabilité finale de toutes les questions de politique pour le compte du DMNS lui incombe.

Membres : le DMNS n’est pas une organisation basée sur l’adhésion.

### Ordre Suprême des Ancêtres (OSA)

Siège : L’OSA a été créé en 2000 et a son siège à Ouidah, au Bénin.

Objectifs : L’OSA est une organisation fraternelle qui vise à promouvoir et à défendre les intérêts des membres de la communauté mondiale du vaudou. Son objectif est notamment de contribuer à la reconstruction, au recensement, à la fixation, à la documentation, à la préservation, à la promotion et à la diffusion de la sagesse ancestrale africaine. Pour ce faire, l’OSA s’appuie sur les traditions et coutumes orales, ainsi que sur les manifestations culturelles et religieuses des chefferies traditionnelles, mais aussi des ministères du culte des différentes obédiences des religions endogènes. L’OSA considère comme éléments constitutifs de la sagesse ancestrale africaine : certains éléments spécifiques qui incluent l’histoire des peuples, des territoires et des tribus; la culture littéraire, musicale et artistique; le folklore, les coutumes et les arts populaires; les produits locaux traditionnels; les signes, objets et produits ostentatoires; la pharmacopée; la naturopathie et l’herboristerie traditionnelles.

Structure : L’OSA est dirigé par un Bureau exécutif composé de sept membres, qui gère l’organisation. Les membres sont élus par l’assemblée générale, qui est l’organe de décision de l’OSA. Le chancelier et le secrétaire général de l’OSA s’occupent des questions d’organisation courante. Le Chef Suprême est le chef spirituel de l’OSA et n’a qu’une fonction protocolaire.

### Membres : L’OSA compte un total de 35 192 membres, qui appartiennent soit à l’une des huit loges de l’OSA (202 membres), soit à l’une des deux chefferies (34 010 membres), soit au ministère du culte traditionnel, Houxwé (980 membres).

### Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP)

Siège : fondée en 1953, l’ADAGP a son siège à Paris (France).

Objectifs : l’ADAGP est la société française de perception et de répartition des redevances dans le domaine des arts graphiques et plastiques. Elle représente des artistes de différents domaines tels que la peinture, la photographie, l’architecture ou l’art urbain. Elle gère tous les droits de propriété intellectuelle détenus par ses membres, comme le droit de suite, le droit de reproduction ou le droit de communication au public, pour toutes les modalités d’utilisation. Dans ce contexte, l’ADAGP défend également les droits de ses membres vis‑à‑vis de tiers et soutient financièrement des projets visant à promouvoir les artistes et leurs œuvres.

Structure : le principal organe directeur de l’ADAGP est l’assemblée générale, qui nomme les membres du conseil d’administration. Ce dernier est composé de quatre à 16 membres issus de l’une des trois catégories d’associés (artistes, ayants droit, cessionnaires), les artistes y étant majoritaires. Le conseil d’administration élit parmi ses membres un président et deux vice‑présidents, qui constituent le bureau de l’ADAGP. Une commission de surveillance supervise l’activité du conseil d’administration et du gérant.

Membres : l’ADAGP compte environ 14 500 membres directs.

[Fin de l’annexe II et du document]

1. Le paragraphe 316 du document A/37/14 énonce les principes applicables à l’invitation d’ONG nationales en qualité d’observatrices, tels qu’adoptés par les assemblées à leur trente-septième série de réunions tenue du 23 septembre au 1er octobre 2002. [↑](#footnote-ref-2)